République Française - Département de la MAYENNE

Circonscription de CHATEAU-GONTIER

Élections législatives du 4 mars 1973

Electrices, Electeurs,

Le 4 mars, vous aurez à choisir entre les cinq candidats qui se présentent à vos suffrages dans la Circonscription de CHATEAU-GONTIER, celui qui devra vous représenter au Parlement pendant cinq ans.

C'est une chose importante. Votre choix ne doit pas se faire à la légère car celui que vous aurez élu devra étudier, proposer, modifier, voter des lois qui, quand elles seront en application, régleront, bien ou mal, selon qu'elles seront bonnes ou mauvaises, les conditions de votre vie.

Pour que vous puissiez prendre votre décision en connaissance de cause, il m'a semblé que je devais, par cette lettre-circulaire à chacun de vous, vous donner le plus de détails possible sur ma vie publique et sur ma façon d'envisager le rôle de député.

Dès 1944, j'ai été appelé à présider aux destinées d'une commune dont je suis toujours maire.

Au cours de l'Assemblée Générale annuelle de 1971 qui regroupe presque tous les maires du département, j'ai eu l'honneur d'être élu membre du Conseil d'Administration et ensuite membre du bureau de l'Association Départementale dans lequel j'assume les fonctions de trésorier.

En 1971, les municipalités de nos communes rurales ont compris le danger de la loi du 16 juillet 1971 qui concrétisait un avertissement que je formulais depuis longtemps. Les maires des petites communes m'ont élu à la quasi unanimité pour les représenter à la Commission chargée d'examiner les propositions de fusions qui pouvaient être présentées par le représentant du Gouvernement.

Depuis 1949, je suis Conseiller Général du canton de Cossé-le-Vivien. Je me suis employé à soutenir le point de vue des plus déshérités d'abord, ceux qui avaient besoin d'aide pour les études de leurs enfants, de secours pour vivre à peu près décemment, pour se faire soigner, etc. J'ai contribué à apporter la modernisation de notre patrimoine départemental, hospices, hôpitaux, établissements scolaires, routes, locaux de nos services administratifs départementaux, etc.

En 1951, j'étais élu député de la Mayenne au scrutin de liste départemental et réélu le 2 janvier 1956. J'ai conscience d'avoir rempli mon rôle de parlementaire peut-être avec plus de discrétion que d'autres mais certainement avec autant d'efficacité.

Indépendamment du travail que j'ai fait au Palais-Bourbon qui avait trait à la politique intérieure ou étrangère, les Mayennais n'ont pas tous oublié mes interventions en leur faveur, quand il fallait débrouiller une situation compliquée, défendre un dossier litigieux, ou simplement présenter une proposition ou une demande en faveur de tel ou tel administré. Certaines de mes interventions dans les ministères ont eu des répercussions dont nous ressentons les effets bénéfiques aujourd'hui encore. Sur le plan professionnel, je préside depuis 1954 le Groupement Départemental de Défense Sanitaire du Bétail de la Mayenne. Il groupe la quasi totalité des éleveurs de la Mayenne qui apprécient les avantages qu'ils peuvent retirer de cette association. A Paris, j'ai été élu vice-président de la Fédération Nationale des Groupements de Défense Sanitaire du Bétail qui est en relation constante avec le Ministère de l'Agriculture pour étudier les mesures les plus appropriées de prophylaxie et de lutte contre les maladies des animaux. Je participe comme élu des organismes agricoles aux travaux de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne, et j'ai été élu secrétaire-adjoint de la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de Loire. Voilà pour le présent. Je vous fais grâce des travaux auxquels je participe en qualité de président ou de vice-président dans les syndicats d'adduction d'eau, d'électrification, du Crédit Agricole, des commissions administratives au Lycée Agricole, au Lycée Technique, etc.

Pour l'avenir, si vous m'accordez vos suffrages, mon ambition est de modifier les méthodes de travail de l'Assemblée Nationale et de permettre (par une réglementation plus libérale, reposant sur une majorité beaucoup plus large) aux parlementaires de s'exprimer en toute liberté et d'être entendus par un Gouvernement qui ne sera plus la représentation d'un seul parti politique.

J'ai toujours été, je suis, partisan d'une Europe unie, mais il faut une Europe forte ayant une langue commune, une monnaie commune, un marché européen franc et loyal, un Parlement européen élu au suffrage universel. Il faut en un mot que tous les pays d'Europe, soudés par des intérêts communs, soient en mesure de faire front à quiconque venant de l'Est ou de l'Ouest qui voudrait les exploiter.

Je suis partisan d'une Assemblée régionale à condition que la région soit une grande région. Par exemple pour l'Ouest : Bretagne, Pays-de-Loire, Charente-Poitou et Sud-Normandie, qu'elle dispose de moyens financiers suffisants pour faire face à ses obligations, que les parlementaires ne soient pas tous, de droit, membres de l'Assemblée régionale, que les maires des petites communes soient représentés à cette Assemblée régionale.

Sur le plan de politique générale, il faut changer la mode qui est à la destruction de tout ce qui n'est pas gigantesque. Avec le Gouvernement de l'U.D.R. la commune rurale est condamnée, la petite exploitation familiale disparaît, le petit commerce est écrasé d'impôts, l'artisanat ne peut plus vivre. Sous des prétextes fallacieux on veut faire croire à la population que la petite commune n'est pas utile, alors qu'elle est indispensable pour entretenir dans nos campagnes une vie, qui est beaucoup plus

saine que dans les grands centres. Les ruraux ont besoin de travail, c'est vrai, ils vont le chercher loin de leur pays d'origine, ce n'est pas la bonne formule. **Il vaut mieux déplacer des ateliers, que de déplacer des ouvriers** pour les concentrer dans les grandes villes où il ne fait pas bon vivre. Je suis opposé aux grandes concentrations dans lesquelles on meurt d'énervement, de dépression, d'asphyxie.

Si je suis élu, je voterai pour la généralisation de la retraite à 60 ans, l'amélioration des retraites insuffisantes, leur indexation sur le S.M.I.C. et la moralisation de l'I.V.D. Les handicapés auront toute ma sollicitude et je m'emploierai à obtenir que leur famille soit dégagée de tous soucis à leur égard.

La loi qui fait obligation de fréquenter les établissements scolaires jusqu'à l'âge de 16 ans, ne donne pas aux parents les moyens financiers de se conformer à cette loi. L'enseignement obligatoire doit être **gratuit**, c'est-à-dire pris en charge en totalité par la nation. Cette gratuité doit s'étendre aux locaux, aux maîtres, aux fournitures scolaires, aux transports des élèves, etc. Je suis bien décidé à m'employer pour obtenir la gratuité de l'enseignement **pour tous** quelles que soient les écoles fréquentées depuis la maternelle jusqu'à 16 ans.

En même temps que l'enseignement il faudra donner aux jeunes une formation qui les incite au respect de la personne humaine et des valeurs morales.

Le problème scolaire n'est pas le seul qui inquiète les contribuables. Nous sommes à une époque où l'eau potable est devenue indispensable pour les animaux comme pour les hommes.

L'adduction d'eau est un service public qui doit être subventionné par l'Etat, pour que l'eau soit à un prix abordable. Mais les subventions ne viennent pas, les réservoirs, les canalisations tardent à être construits, en attendant les utilisateurs transportent l'eau avec des tonnes. C'est une situation qui doit changer.

Nous avons l'exemple récent du transfert de la responsabilité de l'Etat aux départements pour un certain nombre de routes nationales qui deviennent départementales. C'est une politique à contresens. Comme c'est un non-sens de donner des primes pour l'abattage des vaches à lait (sous prétexte que nous produisons des fleuves de lait), ou l'abattage des pommiers. Quand il s'avère qu'il nous faut maintenant plus de mères à veaux si l'on veut faire des bœufs, et il en faut, et qu'il va falloir replanter des pommiers.

Edifiés par une telle incohérence dans la politique des hommes qui nous ont gouverné depuis 1958, j'aime à croire que vous voudrez les remercier en les congédiant.

Vous en aurez l'occasion le 4 mars prochain, profitez-en. Votez pour :

Victor PRIOU



Candidat Indépendant d'Action Libérale et Sociale
Investi par le Centre National des Indépendants et Paysans
dont le Président d'Honneur est Monsieur Antoine PINAY.
Maire de Peuton
Conseiller Général
Ancien Député de la Mayenne
Trésorier de l'Association Départementale des Maires
et Adjoints de la Mayenne
Prédident du Groupement Départemental de Défense Sanitaire
du Bétail
Vice-Président de la Fédération Nationale des Groupements
de Défense Sanitaire
Membre de la Chambre Départementale d'Agriculture
Secrétaire-Adjoint du bureau de la Chambre Régionale
d'Agriculture des Pays de Loire
Président du Syndicat d'Adduction d'Eau de Livré-la-Touche
Vice-Président du Syndicat d'Adduction d'Eau de la région Ouest
de Château-Gontier
Vice-Président du Syndicat mixte pour l'Adduction d'Eau
dans le Craonnais
Président du Syndicat d'Electrification de Cossé-le-Vivien
Vice-Président de la Caisse de Crédit Agricole de Cossé-le-Vivien
Membre de nombreuses commissions administratives
cantonales ou départementales
Croix du Combattant volontaire
Médaille de la Résistance
Médaille de la Libération
Officier du Mérite Agricole
Médaille d'argent départementale et communale
Médaille d'argent de la Mutualité de la Coopération et du Crédit

Suppléant :

Guilbert HAINAUT

Agent Commercial
Secrétaire Général du groupe national des jeunes Indépendants
Membre du Comité directeur du C.N.I.P.



Imp. Monnier, Château-Gontier.